



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 465-04-2023 CONCERNANT L'ADOPTION DU CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR

AVIS est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 17 avril 2023, un avis de motion a été donné que le *Règlement 465-04-2023 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Sauveur* soit soumis pour adoption lors d'une séance du conseil municipal. Un projet a été déposé à cet effet.

Ce projet de règlement a pour objet d'adopter de nouveau, avec plusieurs modifications majeures, le *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Sauveur*, conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, telle qu'amendée récemment. Il contient entre autres les valeurs et les règles déontologiques auxquelles doivent adhérer les membres du conseil de la Ville de Saint-Sauveur. Le règlement est bonifié de plusieurs dispositions sur la gestion transparente, prudente, diligente et intègre.

Ce règlement sera soumis pour adoption à la séance ordinaire du lundi 15 mai 2023 qui se tiendra à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement sur le site Internet de la Ville, dans la section des projets de règlements à www.vss.ca ou pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 24 avril 2023.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA